

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

N°	2024	060	3
----	------	-----	---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY

DATE DE CONVOCATION 5 décembre 2024	L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 5 décembre 2024	<u>Étaient présents</u> : M. LEHMANN, MME DELAVOIX, M. BRÉHIER, MME MILLER, M. FROGER et MME BESANÇON Maires adjoints, M. DELAHAIE, M. MONROIG, MME RAFOUJAVULT, M. SIPA, M. GOUSSEFF, MME MERTZ, MME NOEL, M. LAURENT, M. LANOE, MME BALRADJE, M. FRIMON-RICHARD et M. JACQUIN formant la majorité des membres en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE : 24	
PRÉSENTS : 19	<u>Absents représentés</u> : MME ROCH par MME BESANÇON et M. LEDUC par M. MATT.
VOTANTS : 21	<u>Absent excusé</u> : M. PICARD <u>Absents</u> : M. BETTI et MME TISSOT M. FROGER a été élu secrétaire de séance.

RESTAURATION SCOLAIRE
AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LE MARCHÉ

Madame Besançon, Maire adjoint chargée des Affaires Scolaires, Périscolaires et Jeunesse expose à l'assemblée Qu'un marché à procédure adaptée a été lancé le 24 octobre 2024 pour la restauration scolaire. Ce marché compte un lot unique et est conclu pour une durée d'un an renouvelable 3 fois. Il a été publié au BOAMP et sur le profil d'acheteur de la ville du 24 octobre au 19 novembre 2024.

Le montant estimatif annuel du marché est de 280 000 € HT. En application de l'article R.2123-1 du code de la commande publique, ce marché est passé en procédure adaptée en raison de son objet.

Au vu de l'analyse des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse a été proposée par la société Yvelines Restauration sise 12 rue Clément Ader, ZA du Pâtis, 78120 RAMBOUILLET, avec les tarifs suivants :

Repas maternel : 2,67 € HT

Repas élémentaire : 3,01 € HT

Goûters : 0,72 € HT.

Afin que le marché puisse être notifié à l'entreprise retenue, il s'avère nécessaire d'autoriser le Maire à signer l'acte d'engagement.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

VU l'article R2123-1 du Code de la commande publique,

VU l'avis favorable de la Commission conjointe des finances et des affaires administratives et du scolaire, enfance et jeunesse le 4 décembre 2024,

CONSIDÉRANT que la société Yvelines Restauration a proposé l'offre économiquement la plus avantageuse,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 16/12/2024
Reçu en préfecture le 16/12/2024
Publié le
ID : 091-219102076-20241211-ACTE20240603-DE

AUTORISE le Maire à signer l'acte d'engagement et tous les documents relatifs au marché de restauration scolaire, avec la société Yvelines Restauration sise 12 rue Clément Ader, ZA du Pâtis, 78120 RAMBOUILLET.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 16/12/24
et de la publication le : 17/12/24
Le Maire



Edouard MATT



**Pour extrait conforme,
Le Maire D'EGLY**

Edouard MATT